

Ministère de l'Éducation

Instrument de mesure du développement de la petite enfance

Messages clés / Questions et réponses

Messages clés

- À compter de 2014-2015, ce sont les conseils scolaires qui se chargeront de l'administration et de la collecte de données de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). Cette approche provinciale pour la collecte de données vient remplacer l'approche régionale suivie par le passé.
- Le personnel enseignant remplira l'IMDPE pour chaque élève du jardin d'enfants devant faire le passage à la 1^{ère} année.
- Dorénavant, le processus de l'IMDPE se déroulera comme suit :
 - une année de planification et préparation;
 - une année de collecte de données à l'échelle provinciale;
 - une année de mobilisation du savoir.
- L'IMDPE est un instrument de mesure démographique de la santé développementale et du bien-être des enfants au moment de commencer l'école. L'instrument mesure cinq aspects du développement de la petite enfance :
 - santé physique et bien-être;
 - aptitude sociale;
 - maturité affective;
 - acquisition du langage et développement cognitif;
 - aptitude à communiquer et connaissances générales.

Il s'agit d'un important instrument de mesure du développement des enfants qui est utilisé en Ontario depuis une dizaine d'années pour mesurer l'état de préparation des enfants pour faire le passage à la 1^{ère} année. Les données de l'IMDPE sont utilisées :

- par des communautés pour planifier les services à l'échelle locale et mobiliser les gens à l'appui du sain développement des enfants;
- par les conseils scolaires pour fixer des objectifs d'amélioration et planifier la programmation;
- par des gouvernements et organismes provinciaux, nationaux et internationaux pour surveiller le bien-être développemental de leurs plus jeunes citoyens. L'IMDPE a également été utilisé pour évaluer le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Questions et réponses - Généralités

Q1. Qu'est-ce que l'IMDPE?

L'IMDPE est un instrument de mesure démographique de la santé développementale et du bien-être des enfants au moment de commencer l'école. L'instrument mesure cinq aspects du développement de la petite enfance :

- santé physique et bien-être;
- aptitude sociale;
- maturité affective;
- acquisition du langage et développement cognitif;
- aptitude à communiquer et connaissances générales.

Q2. Comment l'IMDPE est-il utilisé en Ontario?

L'IMDPE est utilisé en Ontario depuis une dizaine d'années pour mesurer l'état de préparation des enfants pour faire le passage à la 1^{re} année. Les données de l'IMDPE sont utilisées :

- par des communautés pour planifier les services à l'échelle locale et mobiliser les gens à l'appui du sain développement des enfants;
- par les conseils scolaires pour fixer des objectifs d'amélioration et planifier la programmation;
- par des gouvernements et organismes provinciaux, nationaux et internationaux pour surveiller le bien-être développemental de leurs plus jeunes citoyens. L'IMDPE a également été utilisé pour évaluer le programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants.

Q3. Qui s'occupe de remplir les formulaires de l'IMDPE et pour qui les remplit-on?

Depuis la création de l'IMDPE, les formulaires ont été remplis par des enseignantes et enseignants agréés pour les élèves du jardin d'enfants.

Q4. Avec quelle fréquence les données de l'IMDPE ont-elles été recueillies par le passé et combien de cycles de collecte a-t-on conclus pour le moment?

Historiquement, les données de l'IMDPE ont été recueillies de chaque conseil scolaire de l'Ontario une fois tous les trois ans. Trois cycles provinciaux de l'IMDPE ont été conclus pour le moment. Le cycle le plus récent s'est déroulé au fil des années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Q5. Le ministère de l'Éducation a-t-il l'intention de continuer à recueillir les données de l'IMDPE de la même manière que par le passé?

Le Ministère a l'intention de continuer à faire en sorte que les enseignantes et enseignants agréés saisissent les données de l'IMDPE pour chacun des élèves du jardin d'enfants devant commencer leur 1^{ère} année l'année suivante. Le Ministère entend également poursuivre un processus triennal pour l'IMDPE; néanmoins, une seule année sera consacrée à la collecte de données. À l'avenir, le processus de l'IMDPE comprendra : une année de planification et de préparation; une année de collecte de données à l'échelle provincial; et une année de mobilisation du savoir. L'année scolaire 2014-2015 sera consacrée à la collecte de données.

Q6. Pourquoi les données de l'IMDPE devront-elles être recueillies dans toute la province en une seule et même année?

La collecte de données à l'échelle provinciale en une seule année permettra d'obtenir des résultats provinciaux de manière ponctuelle et simultanée, ce qui est important pour les besoins de comparaison et d'analyse. La collecte de données en une seule année permettra également de concentrer les ressources sur les aspects dont il faut s'occuper les deux années suivant la collecte, c'est-à-dire les besoins de rapport, la mobilisation du savoir, la planification communautaire et l'élaboration de politiques.

Q7. Qu'est-ce que le Sondage auprès des parents d'élèves fréquentant le jardin d'enfants et sera-t-il utilisé au cours du prochain cycle de collecte de données IMDPE?

Le Sondage auprès des parents d'élèves fréquentant le jardin d'enfants a été conçu pour obtenir des informations selon l'optique des parents/tuteurs sur les caractéristiques familiales et les expériences vécues par les enfants avant leur entrée en jardin d'enfants. Ce sondage a toujours été effectué simultanément avec la collecte des données de l'IMDPE aux soins du personnel enseignant. Le sondage est à l'étude et ne sera pas utilisé pour le prochain cycle de collecte de données de l'IMDPE.

Q8. Quand est-ce que le ministère de l'Éducation a assumé la responsabilité de l'IMDPE?

La responsabilité de l'IMDPE a été transférée au ministère de l'Éducation du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse en 2013-2014 (à compter du 22 octobre 2013).

Q9. Qui se chargera de l'administration de l'IMDPE?

À compter de 2014-2015, l'administration de l'IMDPE sera confiée aux conseils scolaires financés par les deniers publics de l'Ontario. À présent que la responsabilité de l'IMDPE a été confiée au ministère de l'Éducation, il importe d'intégrer l'instrument au système d'éducation. En misant sur les ressources et les liens existants au niveau des conseils scolaires, ce changement au niveau de l'administration nous permettra de simplifier et d'uniformiser la collecte et la diffusion des données à l'échelle de la province.

Q10. La collecte de données de l'IMDPE a-t-elle un rapport avec la note Politique/Programmes N° 155?

La note Politique/Programmes N° 155 publiée par le ministère de l'Éducation le 7 janvier 2013 porte sur le recours du personnel enseignant à des outils diagnostiques formels. Or, comme l'IMDPE n'est pas un outil diagnostique en soi, la note N° 155 ne le concerne pas.

Questions et réponses d'ordre opérationnel**Q1. Quel est le rôle de l'Offord Centre for Child Studies?**

L'Offord Centre for Child Studies de McMaster University travaillera de concert avec le ministère de l'Éducation pour renforcer la capacité et partager le savoir concernant l'IMDPE. Ce travail comprend l'élaboration et la prestation d'activités pédagogiques, la production de documentation, le maintien du système électronique de l'IMDPE, l'analyse, la production de rapports et la contribution de savoir-faire.

Q2. En quoi consistent les CAD et les organismes d'attache des CAD?

Les coordonnatrices et coordonnateurs de l'analyse des données (CAD) sont des ressources communautaires chargées de la collecte, de l'analyse et du rapport de données dans le secteur de la petite enfance de l'Ontario. Les CAD travaillent pour toute une gamme d'organismes subventionnés, dont les municipalités/régions, les unités de soins de santé, les centres de ressources familiales et les centres de ressources sur la garde d'enfants. Ce réseau constitué de quelque 54 CAD s'est traditionnellement occupé de l'administration de la collecte de données de l'IMDPE. La province a donc bénéficié du leadership des CAD et de leurs organismes d'attache.

Q3. Quel sera le rôle des CAD lors du prochain cycle de mise en œuvre de l'IMDPE?

Les CAD poursuivront leurs fonctions au sein de leurs organismes d'attache actuels pendant le prochain cycle de collecte de données de l'IMDPE. Les CAD se chargeaient auparavant d'assurer la liaison avec les conseils scolaires et d'élaborer des plans de mise

en œuvre de l'IMPDE; ils assistaient à des séances de formation sur l'instrument, mettaient au point les bases de données qu'ils fournissaient à l'Offord Centre for Child Studies, et élaboraient des produits pour la mobilisation du savoir à l'échelon local. Les CAD continueront à appuyer leurs communautés pour la diffusion d'activités liées à l'IMPDE, y compris pour les besoins de rapport et de mobilisation du savoir. Ils ne seront plus responsables d'obtenir les listes des classes, car cela sera fait dans le cadre des mécanismes de rapport entre les conseils scolaires et le Ministère.

Q4. Quelle est la formation requise pour pouvoir saisir les données de l'IMPDE?

De nombreux enseignants de l'Ontario ont suivi une formation à l'IMPDE par le passé. Certains d'entre eux pourraient bénéficier d'une formation d'appoint. Le personnel enseignant agréé qui remplit l'IMPDE pour la première fois recevra la formation nécessaire.

L'horaire des séances de formation sera organisé de concert avec les conseils scolaires et l'Offord Centre for Child Studies, avec la participation des CAD. Il faut habituellement compter une demi-journée pour ces séances de formation et les conseils scolaires reçoivent un financement pour le congé correspondant de l'enseignante ou l'enseignant.

Q5. Quelles séances d'information et de formation a-t-on prévues?

Des séances d'information et de formation sur l'IMPDE ont été prévues à l'intention des personnes suivantes :

- leaders des conseils pour le SISON en octobre-novembre 2014;
- coordonnatrices et coordonnateurs de l'analyse de données et leurs organismes d'attache en octobre-novembre 2014;
- leaders de la petite enfance et gestionnaires des services municipaux regroupés/conseils d'administration de district des services sociaux en novembre 2014;
- enseignantes et enseignants au jardin d'enfants en janvier 2015.

Q6. Pourquoi l'IMPDE sera-t-il rempli par le personnel enseignant du jardin d'enfants plutôt que par les éducatrices et éducateurs de la petite enfance?

Comme par le passé, ce seront les enseignantes et enseignants du jardin d'enfants qui s'occuperont de remplir matériellement l'IMPDE. Les équipes pédagogiques (enseignantes et enseignants du jardin d'enfants et éducatrices et éducateurs de la petite enfance dûment agréés) et le personnel des conseils leur servant d'appui (p. ex. aides-enseignantes et aides-enseignants et enseignantes et enseignants à l'enfance en difficulté) sont encouragés à collaborer et à échanger les informations requises pour les évaluations IMPDE.

Q7. Combien de temps faut-il au personnel enseignant agréé pour remplir l'IMPDE?

Il faut compter 10 minutes par élève si l'on utilise le système électronique de l'IMPDE. Quelques conseils continuent à obtenir les données au moyen de formulaires papier, ce qui exige habituellement une vingtaine de minutes par élève. Les conseils scolaires reçoivent un financement pour les congés accordés au personnel enseignant pour les besoins de l'IMPDE, et ce en fonction du temps qu'il faut pour saisir les données dans le système électronique.

Q8. Les conseils scolaires recevront-ils un financement pour l'administration de l'IMPDE?

Le Ministère offrira aux conseils un financement pour le temps de congé accordé au personnel enseignant pour les besoins de formation et de collecte de données de l'IMPDE.

Q9. Quand est-ce que la collecte de données de l'IMDPE en 2014-2015 débutera et quand s'achèvera-t-elle?

Le Ministère prévoit que les données de l'IMDPE seront recueillies par tous les conseils scolaires entre janvier et avril 2015.